

Microsoft est encore poursuivi, cette fois en Corée du Sud

A peine le dossier européen bouclé, avec 450 millions d'euros d'amende... Microsoft doit aujourd'hui affronter un nouvel écueil juridique, en Corée du Sud cette fois. Pas le temps de souffler!

A l'origine de la plainte, le premier portail Internet du pays (35 millions d'abonnés): Daum Communications Corp. La société demande 8,8 millions de dollars de dédommagement à Microsoft. Elle reproche au géant américain d'imposer son service de messagerie instantanée (MSN Messenger) lors de la vente de son système d'exploitations Windows XP, limitant ainsi l'accès à des produits concurrents. « *Microsoft profite de sa situation monopolistique sur le marché des systèmes d'exploitation, pour étendre son monopole à celui de la messagerie Internet, chassant ses concurrents et empêchant un commerce équitable* », a déclaré dans un communiqué Lee Jae-Woong, directeur général de Daum. Précisément, Daum affirme que sa part de marché des services de messagerie a chuté de 20,3% en août 2001 à 6,4% en avril 2003 tandis que celle de Microsoft a bondi de 29,4% à 75,5 %. Un reproche similaire formulé par des éditeurs de logiciels de lecture multimédia qui reprochent à la firme d'inclure automatiquement son lecteur maison au sein de Windows. Le verdict de la Commission européenne va obliger l'éditeur à vendre désormais Windows sans le Media Player. Mais la firme a fait appel. Dans cette affaire coréenne, les observateurs estiment que le plaignant a de bonnes chances de remporter le procès compte tenu du verdict européen. De son côté, Microsoft se défend d'imposer son service de messagerie, affirmant que ce dernier doit être téléchargé par le client et qu'il dépend donc d'un acte volontaire du consommateur, a expliqué le porte-parole de Microsoft en Corée, Seo Min-Seog. Par ailleurs, rien n'empêche les internautes de télécharger et d'installer n'importe quel logiciel concurrent sur leur machine. Rappelons que 70% des sud-coréens sud sont connectés au Web.